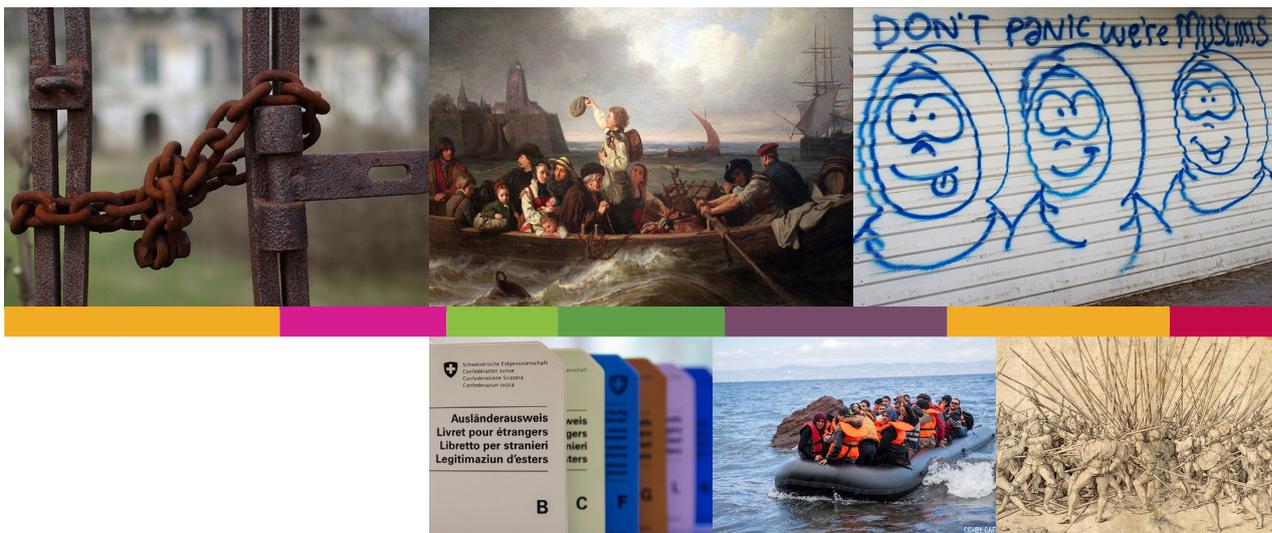


Pistes pour l'éducation en vue d'un développement durable (EDD)

Niveau: **Degré secondaire II** (écoles professionnelles et gymnases)

Poster « 1024 regards »

La migration – un phénomène normal ?



THEME DE LA MIGRATION

Qu'est-ce que la migration ?

On parle de migration quand une personne ou un groupe de personnes (par ex. une famille) quitte son lieu de résidence et séjourne plus de trois mois dans un autre pays ou une autre région de son pays. Qu'elle agisse de son plein gré ou à contrecœur, qu'elle soit poussée par une motivation ou par une autre, que les conditions soient légales ou illégales – tout cela ne joue pas de rôle.

En vertu de la définition de l'ONU, un-e migrant-e de courte durée est une personne qui séjourne plus de trois mois mais moins d'un an dans un autre endroit que son lieu de résidence habituel. La personne qui séjourne ailleurs pour une durée supérieure à un an est un-e migrant-e de longue durée.

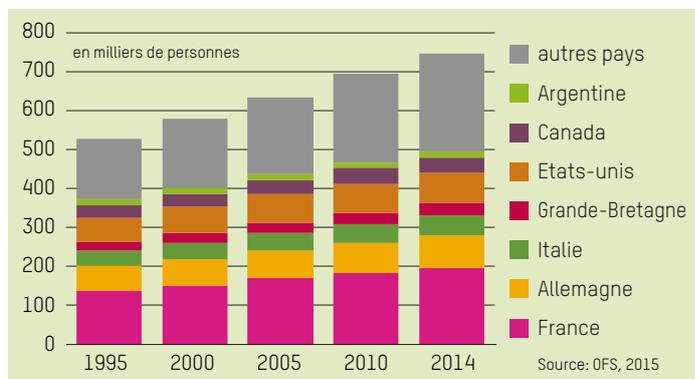
Population issue d'un contexte migratoire

Dans le discours international concernant la migration et l'intégration, on utilise de plus en plus souvent la notion ou l'expression **population issue d'un contexte migratoire**. Cette formulation remplace la distinction entre citoyen-ne-s du pays et citoyen-ne-s étrangers qui décrit uniquement la nationalité actuelle d'une personne et n'indique pas si cette personne a immigré ou a un lien indirect avec la migration en raison de l'expérience migratoire de ses parents.

La **première génération** de la population issue d'un contexte migratoire compte, en Suisse, près de 2 millions de personnes âgées de 15 ans ou plus. Ce chiffre comprend d'abord les étrangers et les étrangères nés à l'étranger (un peu plus de 1.4 millions de personnes) ainsi que les citoyens suisses nés à l'étranger et naturalisés (539'000 personnes).

La **seconde génération**, c'est-à-dire la population issue d'un contexte migratoire née en Suisse (477'000 personnes), se compose des citoyens suisses naturalisés (47,5%), des étrangers et étrangères dont un parent au moins est né à l'étranger (38,7%) ainsi que des Suisses et des Suissesses dont les deux parents sont nés à l'étranger (13,8%).

Suisses et Suissesses établis à l'étranger



Faits relatifs à la migration

En 2013, le nombre de migrant-e-s dans le monde était estimé à **232 millions** de personnes.

En Suisse, en 2014, 2.4 millions de personnes, à savoir **35,4%** de la population âgée de 15 ans ou plus étaient issues d'un **contexte migratoire**. Un tiers sont des citoyen-ne-s suisses.

57% des migrant-e-s en Europe sont issus d'autres pays européens. 15% viennent d'un Etat africain, 12% de pays asiatiques.

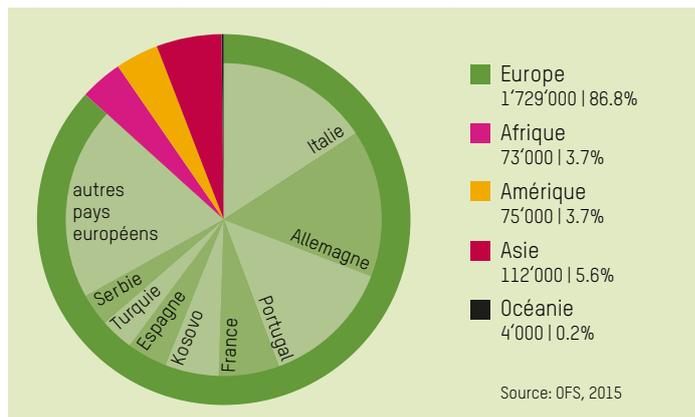
Jusqu'en septembre 2015, **95% des réfugiés syriens** ont trouvé refuge dans les pays suivants : Turquie (1.9 mio.), Liban (1.2 mio.), Jordanie (650'000), Irak (250'000) et Egypte (132'000).

En 2010, plus de 12 millions de ressortissants mexicains vivaient aux USA.

Sources : OFS, UNHCR, UNFPA, AI

D'où viennent les étrangers/étrangères en Suisse?

Population étrangère résidante permanente par nationalité (2015)



REMARQUES PRÉLIMINAIRES D'ORDRE DIDACTIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE

Le thème de la migration offre l'opportunité d'inclure les expériences et les ressources des élèves, car les répercussions de ce phénomène se reflètent très probablement dans leur vie quotidienne ainsi que dans leurs biographies personnelles ou familiales. L'enseignant-e devrait respecter les principes suivants.

- **Caractère facultatif** : il est judicieux et motivant pour les élèves d'aborder en classe l'expérience de la migration de leur famille ou de leur parenté. Mais il peut aussi y avoir des raisons pour lesquelles une famille ou un jeune ne souhaite pas que l'on aborde en classe sa propre histoire ou un chapitre douloureux de cette dernière. Les raisons de ce type doivent être acceptées.
- **Du doigté face aux réticences** : si les parents ou les jeunes se sentent mal à l'aise face à un projet pédagogique de ce type, il est possible en général de trouver de bonnes solutions en s'informant des réticences avec doigté et respect. Peut-être suffira-t-il que l'enseignant-e adapte un peu la tâche proposée.
- **Transparence** : si des biographies familiales sont utilisées comme sujet d'apprentissage, il est recommandé aux enseignant-e-s d'informer au préalable les parents – par une lettre ou une soirée d'information – sur les buts de l'enseignement et la façon dont il est prévu d'utiliser les informations des familles.
- **Eviter de « coller » des étiquettes stéréotypées** : durant les leçons, les élèves ne doivent jamais devenir des représentants d'une ethnie, d'un groupe linguistique ou d'une expérience migratoire. Ils ont tous une identité individuelle complexe qui résulte d'un vaste ensemble d'expériences et d'appartenances. Il serait contre-productif par exemple de s'adresser aux élèves de cette manière : « Toi qui es Kurde, tu peux certainement nous dire ... », « Toi qui es Albanais du Kosovo, tu sais sans doute ... »

SUGGESTION 1 : LA MIGRATION EST-ELLE UN PHÉNOMÈNE NORMAL ?

Objectifs

- Les jeunes ont pu se rendre compte que la migration n'est pas un phénomène nouveau.
- Ils se sont forgé une opinion personnelle sur le fait de considérer la migration comme un phénomène normal ou anormal.

Durée : 2–3 leçons

Matériel : Poster « 1024 regards », texte « La migration, une chose normale » pour tous les élèves

Déroulement

1 Introduction (10 min.)

Le terme « migration » est inscrit au tableau noir / tableau blanc.

- Si le sujet est nouveau, l'enseignant-e explique le terme. Il/elle énumère ou cherche avec les élèves différentes formes qui ont un lien (quant au fond ou à l'étymologie) avec le terme migration : émigration, immigration, exil, bannissement, fuite, déménagement dans une autre région, etc.. Le but n'est pas de fournir une explication exhaustive de ces notions mais de faire apparaître clairement la différence avec des voyages touristiques, des départs pour une durée temporaire.

- Discussion entre deux élèves assis l'un à côté de l'autre (5 min.): l'enseignant-e complète le terme migration au tableau par une phrase complète: « La migration est un phénomène tout à fait normal »: il/elle demande aux élèves de discuter avec leur voisin-e afin de déterminer si cette affirmation est juste.
 - A la fin de la discussion à deux, l'enseignant-e demande qui est d'accord avec cette affirmation et qui n'est pas d'accord. Dans cette étape, il ne s'agit pas de « juste » ou « faux », mais de permettre à tous de se faire une idée des appréciations.
- 2 Travail en groupe sur le texte « La migration, un phénomène normal » (40 min.)**
 Remarque: Il s'agit du point de vue de l'historien Stephan Mächler. Le texte existe en deux variantes (la variante 1: texte difficile; la variante 2: texte simplifié). Vous trouverez ces deux textes à télécharger sur www.education21.ch/fr/1024.
 Dans les classes pour lesquelles la version simplifiée du texte risque d'être encore trop difficile, il est recommandé d'expliquer au préalable le vocabulaire nécessaire aux élèves plus faibles ou à ceux pour qui le français n'est pas la langue première – pas obligatoirement à toute la classe.
- L'enseignant-e forme des groupes de 4 à 5 jeunes.
 - Il/elle leur explique l'exercice.
 - Consignes pour les groupes dans le cas de la variante 1 (à noter sur un billet pour chaque groupe et en plus, pour les explications préalables, sur le beamer ou au tableau):
 - I. Lisez le texte en silence individuellement. Soulignez ce qui n'est pas clair.
 - II. Discutez dans votre groupe de ce qui n'est pas clair.
 - III. L'auteur du texte affirme que la migration est un phénomène normal. Qu'est-ce qui le pousse à affirmer cela? Notez ses principaux arguments.
 - IV. Pourquoi, d'après l'auteur, y a-t-il aujourd'hui beaucoup de gens qui pensent que la migration est un phénomène anormal? Êtes-vous d'accord avec l'argumentation de l'auteur? Y a-t-il encore d'autres raisons (que l'auteur ne cite pas) pour lesquelles on pourrait être amené à penser que la migration est un phénomène anormal? Notez ces raisons. Quel est ton avis personnel?
 - V. Quel est l'avis général de votre groupe: considérez-vous la migration comme quelque chose de normal ou comme quelque chose d'inhabituel, d'anormal? Lors de la discussion qui suivra en classe, vous devriez pouvoir exprimer votre point de vue.
 - VI. Regardez par deux le poster « 1024 regards »: y a-t-il des photos qui, à votre avis pourraient être en rapport avec la migration? Expliquez votre choix!
 - Consignes pour les groupes dans le cas de la variante 2 (si le temps disponible pour la lecture est trop court ou que la lecture du texte complet est trop difficile pour les élèves)
 - I. Répartissez les différents paragraphes à lire. Les élèves lisent le passage qui leur a été attribué.
 - II. Chaque membre du groupe se prépare à présenter le contenu de son passage aux autres. Présentez l'un après l'autre ce que vous avez lu.
 - III. La suite à partir du point 3 comme pour la variante 1.
- 3 Plénum (20 min.)**
- Les différents groupes présentent leur point de vue (question 5) en plénum. L'enseignant-e note au tableau les arguments et les opinions qui ressortent.
 - Ensuite, les élèves discutent en classe des avis contradictoires. Le but de la discussion ne doit pas être de convaincre tous les élèves du caractère normal de la migration.

Ce qui est beaucoup plus important, c'est que tous trouvent un espace où ils peuvent réfléchir au phénomène de la migration et en discuter ouvertement.

SUGGESTION 2 : LA MIGRATION AUJOURD'HUI

Objectifs

- Les jeunes savent que les papiers d'identité sont, du point de vue historique, un phénomène récent.
- Ils ont pris conscience de l'impact que peuvent avoir aujourd'hui la possession et l'absence de ces papiers sur la vie de chacun-e.
- Ils ont fait des recherches précises sur Internet à propos des autorisations de séjour en Suisse si bien qu'ils peuvent présenter les résultats en classe.
- Ils connaissent toutes les catégories de séjour importantes en vigueur en Suisse.

Durée : 3 leçons

Matériel : accès à Internet (tablette, laptop, téléphone portable)

Déroulement

1 Introduction : papiers d'identité et statut – informations historiques de l'enseignant-e (15 min.)

L'enseignant-e peut montrer en guise d'introduction tous les documents officiels et les papiers d'identité qu'il/elle possède. C'est probablement une quantité de documents indispensables pour la vie courante. Peut-être l'enseignant-e peut-il/elle demander aux élèves quels sont les documents qu'ils ont sur eux. Puis il/elle fait une courte présentation sur les papiers d'identité : les passeports, les cartes d'identité, les actes de naissance, les actes d'origine, l'attestation de domicile du service de contrôle des habitant-e-s, etc. sont historiquement une nouveauté. Ils remontent aux temps modernes et aux Etats-nations (voir aussi l'annexe à propos de la suggestion 1). Avant le 19^{ème} siècle, on n'utilisait des documents du type passeport que pour des circonstances particulières, par ex, quand :

- Les messagers d'un souverain recevaient une lettre d'accompagnement pour leur voyage ; cette dernière leur permettait de demander le droit d'être hébergés et de passer leur chemin (Le mot « passeport » est issu du latin *passare*, passer),
- Les soldats étaient libérés du service militaire et qu'ils ne voulaient pas être soupçonnés de désertion,
- Une personne voyageait durant une épidémie de peste et avait besoin d'un document pour confirmer sa bonne santé.

Jusqu'à la Première Guerre mondiale, on pouvait en principe voyager sans passeport d'un pays à l'autre en Europe. Ce n'est qu'au cours de ces cent dernières années que les passeports ont été dotés de caractéristiques précises pour identifier les individus qui les possédaient (jusqu'aux photos et aux caractéristiques biométriques actuelles) et qu'on les a de mieux en mieux protégés contre les falsifications. Avant, les gens n'avaient pas tous une carte d'identité.

Au Moyen Âge encore, les gens n'avaient souvent en Europe, à l'exception des nobles et des patriciens, qu'un seul prénom et pas de nom de famille, comme c'est aujourd'hui la norme, un nom qui est réclamé pour chaque pièce d'identité. C'est au moment où les Etats-nations se sont développés au cours des 200 dernières années qu'est née

l'opposition entre citoyen du pays et étranger. Entre-temps, la catégorie « étranger » a été subdivisée en de nombreuses sous-catégories que nous allons examiner plus loin en détail à partir de l'exemple de la Suisse.

En Suisse, la migration change constamment. Après la Seconde Guerre mondiale, il y a eu une pénurie de main-d'œuvre en Suisse. De nombreux ressortissant-e-s d'Italie et plus tard d'Espagne y ont trouvé un emploi. La Suisse a réglementé la migration de main-d'œuvre à travers des quotas et le statut de saisonnier ne permettait qu'un très court séjour. La migration a baissé lors de la crise économique des années 70. Lors de la relance économique, de nombreuses personnes sont venues de Yougoslavie et du Portugal. Le débat sur une meilleure intégration a commencé à la fin des années 1980. Aujourd'hui, c'est le modèle des deux cercles qui règle la migration en Suisse : la libre circulation des personnes s'applique aux ressortissants des pays de l'UE et de l'AELE. Seuls les professionnels hautement qualifiés peuvent émigrer des autres États. Pour des raisons humanitaires, la Suisse a accueilli à plusieurs reprises des réfugiés forcés de quitter leur pays d'origine. Parfois, la Suisse a été accordé sa protection à des groupes entiers de réfugiés (p. ex. Hongrie 1956, Tchécoslovaquie 1968, Chili 1973). La guerre civile au Sri Lanka ou l'éclatement de la Yougoslavie ont également poussé de nombreuses personnes à chercher refuge en Suisse. Aujourd'hui, de nombreux réfugiés viennent d'Erythrée, de Somalie, de Syrie, d'Afghanistan et d'Afrique de l'Ouest. Quelles sont les catégories qui existent aujourd'hui en Suisse ? Qui obtient quel permis de séjour ?

2 Recherche concernant les types d'autorisation de séjour en Suisse (45 min.)

Des feuilles sont disposées sur le sol. Sur chacune, on a inscrit l'une des catégories ci-dessous. Les élèves choisissent une catégorie par groupes de deux ou de trois.

Consigne : faites des recherches sur Internet concernant votre catégorie. Réalisez une affiche de format A3 (ou sur flip-chart) et répondez aux questions suivantes en vue d'une présentation en plénum :

- I. Qui possède ou obtient ce type d'autorisation, quelles sont les conditions à remplir ?
- II. Quels sont les droits liés à ce type d'autorisation ? Quelle activité lucrative cette autorisation permet-elle (ou interdit-elle) ?
- III. Quelles sont les différences importantes par rapport au passeport suisse ?
- IV. Autres caractéristiques, particularités ?
- V. Qu'est-ce que cela signifierait pour toi si tu avais ce type d'autorisation de séjour ? Est-ce que cela ferait une différence dans ta vie quotidienne et dans tes projets de vie ?

Catégories pour le travail par groupes de deux :

- Livret B : autorisation de séjour, réfugiés ayant obtenu le statut
- Livret C : autorisation d'établissement
- Livret F : personnes étrangères admises provisoirement
- Livret G : autorisation frontalière
- Livret L : autorisation de courte durée
- Livret N : autorisation pour requérants d'asile
- Livret S : personnes à protéger

4 Présentation des catégories en plénum (30–50 min.)

- Les élèves présentent leurs affiches par oral. La classe peut demander des précisions.
- A la place de la présentation orale (qui prend beaucoup de temps), les affiches peuvent

être simplement fixées contre la paroi et tous les élèves prennent connaissance de leur contenu en silence.

- S'ils le souhaitent (c'est facultatif), les jeunes peuvent partager leur expérience personnelle en lien avec leur statut de séjour. (Les jeunes sans-papiers ont le droit d'être scolarisés mais leur statut ne doit en aucun cas être révélé à la classe.)
- L'enseignant-e peut éventuellement compléter les présentations par des chiffres démographiques actuels pour les différentes catégories.

Discussion finale : si vous comparez à la situation qui régnait par le passé (avant le 19ème siècle.), quelle est l'importance des documents personnels pour notre société ? Pour notre vie personnelle ?

Selon le déroulement de la discussion, l'enseignant-e peut illustrer l'importance accrue des papiers d'identité en citant un personnage dans une pièce de théâtre de Bertolt Brecht : « Le passeport est la partie la plus noble de l'homme. D'ailleurs, un passeport ne se fabrique pas aussi simplement qu'un homme. On peut faire un homme n'importe où, le plus étourdiment du monde et sans motif raisonnable ; un passeport, jamais. Aussi reconnaît-on la valeur d'un bon passeport, tandis que la valeur d'un homme, si grande soit-elle, n'est pas forcément reconnue. » (Der Untersetzte, in: Dialogues d'exilés, Bertold Brecht: Gesammelte Werke in 20 Bänden, Bd. 14, Frankfurt a.M.: Suhrkamp, 1967, p. 1383s.) ((Dialogues d'exilés. Arche. 1997))

SUGGESTION 3 : LA MIGRATION: LES FONDAMENTAUX – DISCUSSION MUETTE À DIFFÉRENTS POSTES

Objectifs

- Les jeunes se sont forgé une opinion personnelle sur des aspects centraux des mouvements migratoires actuels.
- Ils ont exposé leur opinion aux autres en l'étayant par des arguments.

Durée : 1–2 leçons

Matériel : feuilles A3 ou flip-chart, affiches avec les différentes thèses « La migration: les fondamentaux... »

Parmi les thèses ci-dessous, l'enseignant-e en choisit trois au moins qui seront discutées dans les groupes. Il/elle expose les thèses contre les parois de la salle de classe sur de grandes affiches. Les espaces entre les affiches sont suffisamment grands pour que des groupes puissent y prendre place. Les affiches doivent être suffisamment grandes pour qu'il soit possible d'écrire des commentaires sur les espaces vides à l'aide de stylos feutres.

1 L'enseignant-e explique à la classe ce qu'elle doit faire (5 min.):

- Différents textes en rapport avec la migration sont affichés en classe. Il s'agit d'opinions et non pas de faits objectifs.
- Groupez-vous près des différentes affiches en veillant à former des groupes de taille équivalente.
- Lisez le texte. Forgez-vous une opinion personnelle concernant cette affirmation. Êtes-vous d'accord ? Quels sont vos arguments pour ou contre ?
- Notez votre opinion sans discussion orale. Vous pouvez – et devriez si possible – réagir aux arguments notés par vos camarades. Vous dialoguez ainsi par écrit, sans

parler. Phrases, mots-clés, dessins bienvenus. (Pour l'enseignant-e : il ne s'agit pas ici d'un exercice de langue dans lequel l'orthographe est au centre de l'attention.)

- Quand je vous donne le signal, tous les groupes changent et passent à l'affiche suivante. (Autre variante : les jeunes se déplacent d'une affiche à l'autre à leur guise, quand ils estiment qu'ils ont suffisamment discuté à propos d'une thèse donnée.)
- 2 **Discussion muette** pendant 20 minutes au minimum. L'enseignant-e fait en sorte que la règle de la discussion muette soit strictement respectée. Alternative à la discussion muette : la discussion peut – à la place du dialogue muet – avoir lieu oralement selon les méthodes habituelles, par exemple si les jeunes sont peu exercés à l'expression écrite ou s'ils n'aiment pas écrire.
 - 3 **Plénum** (10 min.)
 - Plénum/conclusion : l'enseignant-e a également lu le contenu des affiches, si bien qu'il/elle peut résumer ses observations en plénum. Il/elle reprend au besoin des questions en suspens, clarifie des malentendus et complète par des faits.
 - Autre manière de conclure (s'il y a davantage de temps à disposition):
 - L'enseignant-e ou des élèves essaient de résumer la quintessence de chaque affiche. Si des questions restent en suspens, ils demandent des précisions.
 - Les élèves expriment en plénum comment ils ont vécu l'expérience de la discussion muette. L'enseignant-e peut mettre le doigt à la fois sur le contenu et sur la démarche : quel effet a déclenché chez vous la consigne de pouvoir communiquer uniquement sans parler ?

Thèses destinées à la discussion muette

Les thèses suivantes sont copiées intégralement (Titre et argumentation complète) sur un format A3 puis collées sur une feuille de flip-chart de manière à ce qu'il reste beaucoup de place pour la discussion écrite. Choisissez entre 3 et 6 thèses.

- 1 **La migration en général : la migration ne peut pas être pilotée** : depuis qu'ils existent, les Etats-nations tentent de guider et de piloter les mouvements migratoires. Ils souhaitent déterminer eux-mêmes qui a le droit d'entrer sur leur territoire en tant que migrant-e en quête d'emploi ou réfugié-e, et quel nombre. L'histoire montre toutefois que la migration n'a jamais pu être entièrement pilotée par les gouvernements. Les gens venaient même quand ils étaient indésirables. Piloter la migration est une illusion. C'est pourquoi une autre politique serait plus sensée : un pays ne devrait pas se focaliser uniquement sur le refus de l'immigration. Il devrait plutôt se demander de quelle manière il faudrait gérer la migration, un phénomène inévitable, pour que tous en profitent.
- 2 **La migration en général : les Etats doivent contrôler la migration** : si les Etats se contentaient d'ouvrir leurs frontières pour les migrant-e-s (et les réfugié-e-s), il en résulterait un vrai chaos. Les pays attractifs ne pourraient pas contrôler les mouvements migratoires et ils ne seraient pas en mesure d'intégrer un nombre si élevé d'immigrés. Au sein de la population du pays, la peur, l'insécurité et la xénophobie se renforceraient.
- 3 **Migrant-e-s en Suisse : le fait de ne pas avoir son mot à dire est une bombe à retardement** : en Suisse, un quart de la population environ est étranger. Ces immigrés ou leurs enfants ne sont pas des citoyens suisses. Ils n'ont donc pas le droit et pas

l'obligation de participer politiquement à la construction de la cohabitation et de l'avenir de notre société. C'est une véritable bombe à retardement au niveau politique et social, car il est très problématique et moralement contestable qu'une grande partie de la société ait moins de droits que l'autre. On pourrait comparer cela à la situation des femmes qui, jusqu'en 1971 n'avaient pas le droit de vote et d'élection en Suisse. Il faudrait rendre la naturalisation en Suisse aussi simple qu'elle l'est dans d'autres pays. Ou alors, il faudrait accorder le droit de vote aux étrangers après quelques années de séjour en Suisse.

- 4 **La migration en général: l'immigration conduit au progrès – et à l'inquiétude:** quand des étrangers arrivent dans une ville ou un pays, ils suscitent souvent de l'inquiétude dans la population résidante. Les personnes qui appartiennent aux couches sociales inférieures et sont employées à des travaux simples sont particulièrement déstabilisées. Elles craignent que les immigrés leur fassent concurrence sur le marché du travail et leur prennent, à eux précisément, leur emploi. En même temps, l'histoire n'a jamais cessé de montrer que ce sont les immigrés qui développent une société en apportant de nouvelles idées et en favorisant le progrès. Exemples de pionniers qui ont immigré en Suisse et ont été une source d'impulsion cruciale pour l'économie et la société: Nicolas Hayek (fondateur de la marque horlogère Swatch), Julius Maggi (fondateur de l'entreprise Maggi), Charles E.L. Brown et Walter Boveri (fondateurs de la BBC, aujourd'hui ABB), Henri Nestlé (fondateur de Nestlé), Paul Klee (peintre).
- 5 **La migration économique: l'économie en a besoin - une partie de la population réagit de manière négative.** Déjà dans les années 1960, de nombreux étrangers et étrangères (venant principalement d'Italie) ont été appelés en Suisse pour pallier la pénurie de main-d'œuvre. Chez beaucoup, cela a provoqué du rejet et de la xénophobie. L'« initiative Schwarzenbach » voulait protéger la Suisse de la surpopulation étrangère. Elle a été rejetée, mais 46% des hommes suisses (les femmes n'avaient pas encore le droit de vote) l'ont acceptée. Max Frisch a dit à ce sujet: « On a fait appel à de la main-d'œuvre, et ce sont des êtres humains qui sont arrivés ». A travers la libre circulation des personnes en Europe, que ce soit dans le cadre de l'Union européenne ou pour la Suisse sur la base d'accords bilatéraux, la migration économique a pris de nouvelles formes. Sur les dix dernières années, la population étrangère résidant en Suisse a augmenté annuellement de plus de 70 000 personnes. Elles sont en majorité issues de l'Union européenne et ont trouvé un emploi en Suisse (ainsi que les membres de leur famille). Encore une fois, une partie de la population réagit négativement, et l'adoption de l'initiative sur « l'immigration massive » est une claire manifestation de ces peurs. Sans la libre circulation des personnes, la Suisse ne pourrait toutefois pas pleinement participer au développement de l'espace économique européen. Cette participation est un facteur important de la prospérité en Suisse.
- 6 **Réfugiés: les nouveaux mouvements de réfugiés vers l'Europe en appellent à notre responsabilité:** dans le monde, près de 60 millions de personnes sont en fuite. La plupart cherchent refuge à un autre endroit dans leur pays ou dans les pays voisins tout proches. Seule une toute petite partie arrivent en Europe. L'agitation et la consternation suscitées par les déplacements actuels de réfugiés vers l'Europe s'expliquent par le fait que pendant des décennies, nous avons pu croire, en Europe, que la misère des réfugiés dans le monde nous concernait peu. Cela se passait très loin de chez nous et était très abstrait. Mais maintenant, les réfugiés sont à nos portes ou près de chez nous. Nous sommes informés de tragédies qui se produisent autour de

nous. Nous ne pouvons plus nous accrocher à l'illusion confortable que les réfugiés ne nous concernent pas.

- 7 **Réfugiés: la distinction entre réfugiés économiques et réfugiés politiques est problématique:** en Suisse (et dans les autres pays), le droit d'asile est réservé aux personnes qui sont persécutées pour des raisons bien précises: à cause de leur race, de leur religion, de leur nationalité, de leurs convictions politiques ou de leur appartenance à un certain groupe. Les personnes qui quittent leur pays pour des raisons économiques (pauvreté), à cause de catastrophes naturelles ou de la guerre n'ont en revanche pas droit à l'asile. Dans la réalité, cette distinction est problématique: on peut se demander pourquoi une personne qui ne peut pas vivre dans son pays en raison de la pauvreté ou d'une catastrophe n'aurait pas le droit de chercher une vie meilleure ailleurs et n'aurait pas droit à l'asile.

Uniquement pour le niveau gymnasial supérieur (Thèses 8 et 9):

- 8 **La migration en général:** l'ampleur et les interactions au niveau mondial dépassent l'Etat-nation: au cours des siècles passés déjà, les migrant-e-s essayaient de rester en contact entre eux et avec leurs proches restés dans les pays d'origine. Aujourd'hui, ces contacts sont devenus beaucoup plus intenses. Ceci s'explique par les nouvelles possibilités de communication numériques (Skype, Facebook, WhatsApp, etc.) et par les voyages devenus plus simples. Beaucoup de migrant-e-s ne se fixent plus sur un seul endroit. Ils ne vivent plus sur un seul territoire formant un tout. Les migrant-e-s ont des contacts entre eux au-delà des frontières des pays et des continents et se déplacent tantôt ici, tantôt là. Cette mobilité est en opposition avec notre monde qui continue d'être structuré en Etats-nations: les migrant-e-s font partie de différents Etats-nations. En même temps, c'est uniquement l'Etat-nation auquel on appartient qui finance (par les impôts) les dépenses publiques (routes, écoles, etc.) et le système de prévoyance sociale (assurance vieillesse, assurance chômage, etc.). Cette contradiction est un nouveau défi auquel les Etats-nations sont confrontés.
- 9 **Réfugiés:** les autorités devraient assurer elles-mêmes la fonction de passeurs: par milliers, les réfugiés essaient de gagner l'Europe. En général, ils recourent à des passeurs qui exploitent sans scrupules leur détresse en leur imposant des tarifs exorbitants et en les mettant régulièrement en danger de mort. C'est pourquoi les Etats essaient de mettre fin aux agissements des passeurs. Mais cette stratégie ne pourra jamais réussir: tant que les réfugiés n'ont pas de moyens légaux de parvenir en Europe, ils ont besoin des passeurs. La seule solution serait que les Etats assurent pour ainsi dire eux-mêmes la tâche des passeurs: ils devraient offrir aux réfugiés des possibilités d'entrée légales et sûres. Les passeurs seraient alors inutiles.

Impressum

Auteur: Stefan Mächler

Rédaction: Dorothee Lanz, Pierre Gigon, Urs Fankhauser

Traduction: Martine Besse

Crédits photographiques: sauf indication particulière, les photos et les graphiques appartiennent au domaine public ou ont été réalisés par des collaborateurs/-trices d'éducation21

Copyright: éducation21, mai 2016

éducation21 | Avenue de Cour 1 | 1007 Lausanne

Tel. 021 343 00 21 | info_fr@education21.ch | www.education21.ch